



Saison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N°23 CS/9

Réunion du	1 ^{er} OCTOBRE 2025
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT B. - BELORGEY B.
Excusé :	M. CHEVANNE T. – FAORO P.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

I.1 FORFAITS

Match 54578927 D4 C MANLAY 2 – ASFO 2 du 12/10/2025

Forfait déclaré de MANLAY 2. Amende 60 €.

En conséquence, la CS donne match perdu à MANLAY2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ASFO 2.

Amende : 60 € à MANLAY 2.

I.2 REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D1-Didier Pneus-Express / Unique	Poule A	1
54057730 54467.1 524960 Plombières 1	- 521525 Chevigny St Sauveur 2	21/09/2025 30/11/2025 RP
Seniors D3 / Unique	Poule B	5
53507756 52863.1 524960 Plombières 2	- 523635 Pouilly En Auxois As 2	21/09/2025 26/10/2025 RP
Seniors D4 / Unique	Poule A	11
54563315 57915.1 550697 Fc Crepand 1	- 526745 Touillon F. C. 1	21/09/2025 26/10/2025 RP
54563349 57932.1 524565 Ent. St Euph-Mvf 1	- 552199 A.J. Sacribaine Lery 1	21/09/2025 26/10/2025 RP
Seniors D4 / Unique	Poule B	9
54575214 58483.1 524960 Plombières 3	- 523457 Perrigny Dijon As 2	21/09/2025 26/10/2025 RP
54575215 58484.1 521729 Marey 2	- 548134 F.C. Vingeanne 2	21/09/2025 26/10/2025 RP
Seniors D4 / Unique	Poule D	10
54587709 59299.1 581917 U.S. Savigny 3	- 518536 Longchamp 2	28/09/2025 21/09/2025 RP
Cpe Futbol Emotion -F Bachelard / Phase Unique	Poule A	89
53425948 50026.1 524960 Plombières 1	- 546171 Fc2c 1	28/09/2025 26/10/2025 RP

I.3 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.



La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 54070422 D3 B DAIX 2 – ASDDOM du 05/10/2025 se jouera à 12h00.

Match 53979916 D3 C BEAUNE 3 – ENT ESTV/AIFC 2 du 05/10/2025 se jouera à 15h30.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER : 54579417 D3 – C US SAVIGNY 2 – RUFFEY STE MARIE du 05/10/2025 se jouera sur le terrain de RUFFEY LES BEAUNE.

Match RETOUR : 54579422D3 - C RUFFEY STE MARIE – US SAVIGNY du 22/02/2026 se jouera sur le terrain de US SAVIGNY.

Match ALLER : 53508785 D3 – C BLIGNY - US SAVIGNY 2 du 07/12/2025 se jouera sur le terrain de US SAVIGNY.

Match RETOUR : 53508804 D3 - C US SAVIGNY 2 – BLIGNY du 10/05/2026 se jouera sur le terrain de BLIGNY.

Match ALLER : 53508787 D3 C MEURSAULT 2 – BLIGNY du 14/12/2025 se jouera sur le terrain de BLIGNY.

Match RETOUR : 53508806 D3 – C BLIGNY – MEURSAULT 2 du 17/05/2026 se jouera sur le terrain de MEURSAULT.

Match ALLER : 54060170 D3 C MEURSAULT 2 – MPL du 16/11/2025 se jouera sur le terrain de MIREBEAU.

Match RETOUR : 54060197 D3 – C MPL - MEURSAULT 2 du 19/04/2026 se jouera sur le terrain de MEURSAULT.

I.4 COURRIERS

Courrier de PUMAS FC

- Demandant le report de la rencontre 54067402 D3 D PUMAS FC - DIJON MAHORAIS D3 – D PUMAS FC - DIJON MAHORAISE.

Après consultation de Monsieur le Maire de LES MAILLYS, la Commission n'autorise pas le report de la rencontre. Elle procède à l'inversion de la rencontre prévue le 5 octobre 2025. Cette rencontre se déroulera **au stade de la Fontaine d'Ouche, à 15h00**. De ce fait le match retour 54067444 du 22/02/2025 sera inversé

- Informant la Commission que leur équipe jouera sur le terrain de LES MAILLYS.
La Commission de mande au club de faire parvenir le courrier de la Mairie validant le prêt des Installations.

De DIJON ULFE : concernant le retard des travaux des vestiaires. Les rencontres de lever de rideau sont fixées à 11h30 jusqu'à fin octobre Pris note

I.5 DELEGATIONS

Rapports de délégation

DE M. CHUDZIAK P, Match CPE FUTBOL- F BACHELARD CHAIGNAY – GRESILLES FC du 28/09/2025. La Commission prend note des remarques concernant le comportement de l'équipe de GRESILLES FC.

De M. RODRIGUES DA SILVA Armando, match CPE FUTBOL- F BACHELARD ENT AIFC – ASFO du 28/09/2025. Pris note.

04 et 05 Octobre 2025 :

D3 A : 54153707 ASFO – CHENOVE 2: Mr THIBERT et Mr DA SILVA S.

D3 D : 54070592 ST JEAN DE LOSNE 2 – GRESILLES FC : Mr RODRIGUES

D4 B : 54575217 VINGEANNE 2 – GRESILLES FC 2 : Mr CHUDZIAK



11 et 12 Octobre :

D3 A: 54070482 AS POUSSOT – ASFO : Mr. RODRIGUES.

D3 D: 54070594 GRESILLES FC – CESSEY: Mr. CHUDZIAK.

D4 B: GRESILLES 2 – PERRIGNY 2 : Mr WASSON.

II- JEUNES

2.1 CONTROLE DES FEUILLE DE MATCH

EVOCATION

Match 54593621 U18 D2 – D ENT EF VILLAGES – DAIX 2 du 27/09/2025

Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. BARBU Andrei Sébastien (9602981162)**, Joueur du club de DAIX, susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension,

Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**
 - d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
 - d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »,

La Commission,

OUVRE une procédure d'évocation,

INVITE le club DAIX à formuler ses observations quant à la participation et la qualification du joueur **BARBU Andrei Sébastien (9602981162)** avant le mercredi 8 octobre 2025.

Le joueur reste suspendu pour 1 match en U18 D2 – D à compter du 01/10/2025

2.2 FORFAIT

Match 54622731 U13 D3 – A ENT SAULIEU/MOUX – ENT FCAB/ESVO du 27/09/2025.

Forfait déclaré de ENT FCAB/ESVO.

En conséquence, la CS donne match perdu à ENT FCAB/ESVO (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ENT SAULIEU/MOUX.

Amende : 60 € à ENT FCAB/ESVO.

2.3 FORFAIT GENERAL

QUETIGNY AS – U13 D1 Amende 75 €. Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

2.4 COURRIER

QUETIGNY AS : demandant la rétrogradation de son équipe U13 D1 en U12 D1.



La CS déclare le forfait général de l'équipe U13 D1 et décide de l'intégrer en U12 D1 à la suite des phases de brassage en Poule Basse à partir du 15/11/2025.

CS AUXONNAIS : retrait d'engagement en U15 loisir.

2.5 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 54592611 U18 D3 B TALANT – ASDDOM du 05/10/2025 se jouera le 04/10/2025 à 16h00.

2.6 REPROGRAMMATION DES MATCHS NON-JOUÉS

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 D2 / Phase Automne	Poule A	42
54593249 59436.1 547733 Ent.Ufco/Sombernon 21 - 560159 Cercle Talant 22	28/09/2025	26/10/2025 RP
U18 D2 / Phase Automne	Poule C	95
54596184 59849.1 560501 Neuilly Crim Sennece 21 - 522500 Fauverney Rouvres 21	27/09/2025	18/10/2025 RP
U18 D3 / Automne	Poule A	45
54594106 59481.1 547733 U.F.C.O 22 - 531951 Ent. Manlay 21	14/09/2025	11/10/2025 RP
U18 D3 / Automne	Poule B	46
54592601 59419.1 560159 Cercle Talant 22 - 524960 Plombières 21	14/09/2025	19/10/2025 RP
54592602 59420.1 528772 Dijon U.L.F.E. 22 - 506867 Chenove 21	13/09/2025	18/10/2025 RP
54592608 59426.1 542181 As D.D.O.M 21 - 524960 Plombières 21	28/09/2025	26/10/2025 RP
U15 D2 / Automne	Poule B	98
54597909 61425.1 560159 Cercle Talant 1 - 526918 Fontaine D'Ouche As 1	27/09/2025	18/10/2025 RP
U15 D3 / Automne	Poule A	57
54597468 60984.1 506864 Ent.Fcab-Esvo 1 - 547733 U.F.C.O 2	27/09/2025	18/10/2025 RP
U15 D3 / Automne	Poule B	56
54597429 60945.1 524849 Villages Ent.F. 2 - 552004 Aiserey Izeure Fc 2	20/09/2025	18/10/2025 RP
54597825 61341.1 553297 Ent. Longeault 1 - 560501 Neuilly Crim Sennece 1	13/09/2025	18/10/2025 RP
54597880 61396.1 552004 Aiserey Izeure Fc 2 - 516657 Ent.Auxonne/Tillenay 1	27/09/2025	25/10/2025 RP



U12 D1 / Brassage			Poule A		12	
54100771	57145.1	581367 Tilles F.C. 21	-	548751 Gresilles F.C 21	06/09/2025	18/10/2025 RP
54100779	57153.1	560159 Cercle Talant 21	-	581367 Tilles F.C. 21	27/09/2025	25/10/2025 RP
U13 D2 / Automne			Poule B		99	
54597534	61050.1	506750 Beaune A.S. 2	-	548751 Gresilles F.C 1	20/09/2025	18/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule A		72	
54596656	60172.1	528772 Dijon U.L.F.E. 3	-	553664 Uccf 2	13/09/2025	18/10/2025 RP
54622726	61726.1	552236 Ent. Saulieu/Moux 1	-	524960 Plombières 1	13/09/2025	18/10/2025 RP
54622728	61728.1	528772 Dijon U.L.F.E. 3	-	552236 Ent. Saulieu/Moux 1	20/09/2025	25/10/2025 RP
54622854	61748.1	553295 Montbard Venarey 3	-	522263 Quetigny As 2	13/09/2025	18/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule C		102	
54597727	61243.1	553297 Champdotre Longeault 2	-	546171 Fc2c 1	13/09/2025	18/10/2025 RP
54598087	61603.1	506867 Chenove 2	-	521727 Vougeot 2	13/09/2025	18/10/2025 RP
54598089	61605.1	552004 Aiserey Izeure Fc 2	-	506867 Chenove 2	20/09/2025	25/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule D		103	
54596795	60311.1	560159 Cercle Talant 2	-	581367 Tilles F.C. 2	27/09/2025	18/10/2025 RP

FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions pour le FESTIVAL U13 Pitch Sont ouvertes jusqu'au 10 Novembre 2025.

Le tirage au sort se fera le jeudi 12 novembre 2025.

Le 1^{er} tour aura lieu le samedi 22 Novembre.

Participation :

- Les équipes participant au FESTIVAL U13 PITCH sont :
- U13 R1 qualifiées d'office à la Phase Finale FESTIVAL U13 PITCH : DIJON ASPTT 1 – DFCO 1 – FONTAINE LES DIJON 1.
- Engagement Obligatoire des équipes 1 en U13 D1-D2 et D3.
- Les clubs devront saisir leur accord ou leur refus via le module compétitions pour leurs équipes 2 – 3 ...

★★★

III – FOOT ANIMATION

JOURNEE DU 20/09/2025

Administratif et absences Challenge U11

La Commission Foot animation communique la liste

NON RENVOI DES FEUILLES DE PRESENCE

- ASFO -> Feuille de présence non reçue sur le Niveau 2 Poule A (plateau à Beaune)
- TILLES FC -> Feuille de présence non reçue sur le Niveau 2 Poule C (plateau à Marsannay)
- AUXONNE -> Feuille de présence non reçue sur le Niveau 3 Poule A (plateau à Savigny)



- MEURSAULT -> pas de feuilles de présences ni de défi et résultats (Niveau 3 Poule A)
- MORVANDELLE -> Feuille de présence non reçue sur le Niveau 3 Poule A (plateau à Fauverney)
- QUETIGNY -> pas de feuilles de présences ni de défi et résultats (Niveau 3 Poule A)

En cas de récidive, une amende de 10 € sera appliquée.

Absence non déclarée au plateau

DUC – IS/SELONGEY – REMILLY -> Absence non prévenue sur le plateau Niveau 3 Poule B Niveau 3 Poule B à Jeunesse Mahoraise. Amende 20 €



IV– FEMININES

SENIORS

4.1 REPROGRAMMATION MATCHS NON-JOUES

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique	Poule A - Niv Haute	23
54770022 61959.1 523635 Pouilly En Auxois As 1	- 548751 Gresilles F.C 1	29/09/2025 27/10/2025 RP
54770023 61960.1 581367 Tilles F.C. 1	- 590684 Dijon - A.S. Poussot 1	22/09/2025 13/10/2025 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique	Poule B - Niv Bas	24
54770268 61985.1 521727 Ent. Fc2c.Asiv 1	- 538216 Daix 1	22/09/2025 22/09/2025 RP
54770272 61989.1 552615 Centre Cote D'Or F. 1	- 506864 Aignay Baigneux 1	22/09/2025 13/10/2025 RP

JEUNES

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 Feminines / Automne	Poule A	29
54772678 62075.1 608157 Ent. Duc Gevr Chevig 1	- 518757 St Sernin / Marmagne 1	20/09/2025 25/10/2025 RP
54772679 62076.1 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	- 527265 Macon Fc 1	21/09/2025 26/10/2025 RP
54772682 62079.1 506791 Gueugnon 1	- 506750 Beaune A.S. 1	27/09/2025 18/10/2025 RP
54772683 62080.1 527265 Macon Fc 1	- 506909 St Marcel Fr 1	28/09/2025 19/10/2025 RP
54772685 62082.1 518757 St Sernin / Marmagne 1	- 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	28/09/2025 19/10/2025 RP
U15 Feminines / Phase Automne	Poule A	30
54773014 62103.1 506862 Dijon Asppt 1	- 506782 Villers L.Pot 1	20/09/2025 18/10/2025 RP
54773015 62104.1 524184 Marsannay 1	- 521525 Ent. Cssf Asc St Apo 1	20/09/2025 18/10/2025 RP
54773019 62108.1 521525 Ent. Cssf Asc St Apo 1	- 590305 Val De Norge Fc 1	27/09/2025 RP
U15 Feminines / Phase Automne	Poule B	104
54773603 62150.1 582593 Is-Selongey 1	- 526621 Fontaine Les Dijon F 1	27/09/2025 08/10/2025 RP
Cratérium U13 Fem À 8 / Automne	Poule A	32
54773867 62163.1 550839 Semur Epoisses 1	- 506750 Beaune A.S. 1	27/09/2025 25/10/2025 RP



4.3 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

54773603 U15 FEM IS SELONGEY – FONTAINE LES DIJON du 27/09/2025 se jouera le 08/10/2025 à 14h30.

54773019 U15 FEM ENT CHEVIGNY ST SR – VNFC du 27/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

4.5 COURRIERS

De FNCSC

Concernant le **Critérium FEMININ à 8**, après vérification, il apparaît qu'une demande de report a bien été effectuée le 18 septembre 2025, dans les délais réglementaires. Toutefois, en l'absence de réponse du club adverse dans les délais impartis, le logiciel refuse automatiquement la demande, conformément au paramétrage de la DSI. Mais les clubs ont toujours la possibilité d'appeler le secrétariat comme l'ont fait plusieurs clubs surpris pas le refus. Enfin le secrétaire du club a déclaré forfait par mail le dimanche 21 septembre à 14h32, invoquant un manque de joueuses disponibles.



V- FUTSAL

5.1 REPROGRAMMATION MATCHS NON-JOUÉS

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Futsal D1 / Phase Automne				17	
Poule A					
54898964	62503.1	851788 Dijon Clenay 2	- 564065 F5 Dijon Metropole 4	25/09/2025	23/10/2025 RP
54899011	62550.1	561028 O.D Futsal 1	- 851788 Dijon Clenay 4	25/09/2025	24/10/2025 RP
54899013	62645.1	564065 F5 Dijon Metropole 2	- 561028 Ent. Od Futsal Asfo 2	23/09/2025	21/10/2025 RP
54899014	62553.1	561028 Ent. Od Futsal Asfo 2	- 561028 O.D Futsal 1	26/09/2025	17/10/2025 RP
54899069	62646.1	560501 Neuilly Crim Sennece 2	- 564065 F5 Dijon Metropole 3	23/09/2025	21/10/2025 RP
54899070	62609.1	564065 F5 Dijon Metropole 5	- 851788 Dijon Clenay 3	22/09/2025	20/10/2025 RP
54899071	62610.1	564065 F5 Dijon Metropole 4	- 851788 Dijon Clenay 3	29/09/2025	RP



5.2 FORFAITS

Match 54899072 D1 FUTSAL FCNCS – F5 METROPOLE 5 du 30/09/2025

Forfait déclaré de FCNCS.

En conséquence, la CS donne match perdu à FCNCS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à F5 METROPOLE. Amende : 60 €.

5.3 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match SENIORS FUTSAL ->20 €

54899015 D1 FUTSAL DIJON CLENAY 4 – DIJON CLENAY 2 du 2/10/2025

Après examen, la Commission constate que la demande a été formulée hors délai, le règlement prévoyant un délai de **6 jours** pour toute demande de modification de date ou d'horaire. De plus, cette demande doit impérativement être effectuée via le module compétitions, conformément aux règlements.

En conséquence, la Commission décide que la rencontre reste programmée le 02 octobre 2025 au Gymnase Carnot, comme initialement prévu.

La Commission rappelle que des arbitres seniors sont désignés pour les rencontres futsal. Ces officiels s'organisent pour arbitrer en semaine. Toute modification tardive perturbe leur organisation ainsi que le bon déroulement des désignations.

5.43 COURRIERS

De FNCSC concernant le FUTSAL

Concernant **la D1 Futsal**, il est important de rappeler que, du fait des accessions en Ligue à l'issue de la première phase, cette compétition ne relève plus du cadre du développement. Elle implique désormais une organisation plus structurée. En effet, des arbitres sont désignés et s'organisent pour officier en semaine, ce qui nécessite une certaine stabilité dans la programmation des rencontres. Enfin, la Commission Sportive constate qu'une seule licence a été établie au 30 septembre 2025, d'où l'incapacité à l'équipe de FCNCS de jouer

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette



A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 20 et 21 septembre 2025

Date	Match	Analyse Feuille de Match
20/09/2025	U15 D3 Poule B Ent.Auxonne/Tillenay 1 - Ruffey Ste Marie Fc 1	Absence de feuille de match- Amende 50€
22/09/2025	Criterium Seniors Fem A 8 Poule B - Niv Bas Sombornon Gissey Fc 1 - Pouilly En Auxois As 2	Absence de feuille de match- reçue le 29/09 à 8h03 – Amende 30 €

Journée des 27 et 28 Septembre 2025

DATE	MATCH	Analyse de feuille de match
27/09/2025	U15 D1 / Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Beaune A.S. 2	
27/09/2025	U12 D1 / Brassage / Poule B Fontaine D'Ouche As 21 - Alc Longvic 21	



27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule D Chevigny St Sauveur 2 - Ent.Auxonne/Tillenay 1	Aucun dirigeant d'Auxonne rattaché à l'équipe – Amende 30 € pour absence de code. La Commission demande au club d'AUXONNE de tout mettre en œuvre pour que la FMI soit établie lors des prochaines rencontre
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule D Mir Pont Lam Fc 2 - Ent. Fcv/Us Chanitoy 1	
27/09/2025	U15 D3 / Automne / Poule A Daix 2 - A.S. Gevrey Chambert 2	Attente retour feuille de match papier
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule B Daix 2 - Dijon Universite Clu 1	Attente retour feuille de match papier
27/09/2025	U15 D3 / Automne / Poule B Ent. Longeault 1 - Villages Ent.F. 2	
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule A Plombieres 1 - Quetigny As 2	La C.S demande au club de Quetigny plus de sérieux quant à l'établissement de feuille de match et de mettre tout en œuvre pour que la FMI soit établie lors des prochains matchs sous peine de sanction financière
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule E Vougeot 1 - Saulon Corcelles 1	
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule C Vougeot 2 - Fauverney Rouvres 2	La C.S demande au club de FAUVERNEY plus de sérieux quant à l'établissement de feuille de match. (Pas de numéro de licence)
27/09/2025	U13 D3 / Automne / Poule C Chenove 2 - Ent.Cml 1	
27/09/2025	U15 D2 / Automne / Poule A Ent. Pouilly 1 - Montbard Venarey 1	
27/09/2025	U15 Feminiens / Phase Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Marsannay 1	Absence de feuille de match
27/09/2025	U15 Feminiens / Phase Automne / Poule B Ef Villages 1 - Alc Longvic 2	Absence de feuille de match
28/09/2025	U18 D3 / Automne / Poule A POUILLY EN AUXOIS – UFCO 2	Entente non déclarée à la date de la rencontre

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.



La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Bernard VADOT
Secrétaire de séance

DA SILVA Sérafin
Président de Séance